

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, le mardi 2 septembre 2025 à 19 h 30, à laquelle assistaient le conseiller Jean-Michel Noël, la conseillère Charlie-Maude Giroux Bossé, le conseiller James Keays, le conseiller Ghislain Smith, formant quorum sous la présidence de M. le maire Daniel Côté.

Étaient absents : le conseiller Mathieu Denis et le conseiller Réal Côté.

Étaient également présents, M. Sébastien Fournier, directeur général adjoint, M. Michel Cotton, directeur du Service des travaux publics, M. Dave Ste-Croix, directeur des Services administratifs, M Jérôme Tardif, directeur aux communications, M. Marc Dupont, coordonnateur de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire et de l'environnement et Mme Élodie Mercier, greffière adjointe., M. Jocelyn Villeneuve, directeur général et Mme Isabelle Vézina, greffière.

M. le Maire mentionne que les points inscrits à l'ordre du jour sont les suivants :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES PRÉCÉDENTES**
- 4. RAPPORT DU MAIRE ET INFORMATION AU CONSEIL**
 - 4.1 rapport du maire**
 - 4.2 état des revenus et dépenses**
- 5. QUESTIONS DU PUBLIC**
 - question d'ordre général;
 - durée maximale : 20 minutes;
 - chaque intervenant doit s'identifier;
 - le droit de parole de chacun est limité à 5 minutes maximum.
- 6. RAPPORT DES CONSEILLERS ET/OU QUESTIONS AUX OFFICIERS**
- 7. ACCEPTATION DES COMPTES**
 - 7.1 comptes du mois;**
- 8. OUVERTURE, ÉTUDE ET/OU ACCEPTATION DES SOUMISSIONS**

- 8.1 ouverture de soumissions - Fourniture d'un purgeur d'air pour conduites d'eaux usées
- 8.2 ouverture de soumissions - Reconstruction de la station de pompage SP-22
- 8.3 ouverture de soumissions - Fourniture d'un véhicule utilitaire sport d'état-major - Service incendie - 2e affichage

9. SERVICES MUNICIPAUX

9.1 Protection contre les incendies

9.2 Urbanisme, aménagement et environnement

- 9.2.1 projet de résolution projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) - Office municipal d'habitation de Gaspé - PPCMOI 1444-21-005 - lot 2 733 091, cadastre du Québec - 1021-1023, boulevard de Cap-des-Rosiers
- 9.2.2 projet de résolution projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) - Office municipal d'habitation de Gaspé - PPCMOI 1444-21-006 - Lot 2 733 066, cadastre du Québec - 1099-1101, boulevard de Cap-des-Rosiers

9.3 Loisirs et culture

- 9.3.1 subventions « Volet 2 » accordées aux organismes culturels et sportifs 3ième session 2025

9.4 Travaux publics

- 9.4.1 paiement de facture - Travaux de réparation au bâtiment d'accueil de Pointe-à-la-Renommée
- 9.4.2 paiement de factures - Travaux de réparation au bâtiment de l'hôtel de ville

9.5 Services administratifs

- 9.5.1 réparation du réservoir 100LL - Aéroport Michel-Pouliot
- 9.5.2 projet PRHLM rénovation du parc immobilier 41-45 rue des Granvillais
- 9.5.3 abrogation de la résolution 25-02-032 - Projet PRHLM - Rénovation du parc immobilier de Cap-des-Rosiers

9.6 Services juridiques et greffe

9.6.1 avis d'intention - Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens

9.6.2 calendrier des séances ordinaires - Ville de Gaspé - 2026

9.6.3 modification à la résolution 23-07-009 - Adoption d'un second projet de résolution projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) - PPCMOI 1444-21-003 - Les Immeubles BCCG Inc. - Lots 3 147 188 et 3 409 431, cadastre du Québec - Rue Monseigneur-Ross

9.6.4 acceptation d'un projet d'amendement au règlement 1155-11 et date de l'assemblée de consultation (premier projet 1155-11-05)

9.7 Direction générale

9.7.1 paiement de la demande de paiement #7 – Travaux de mise aux normes des surpresseurs – Boulevard de Gaspé et rue Forest

9.7.2 honoraires supplémentaires architecture – Projet de rénovation du bâtiment sis au 25, rue de l'Hôtel-de-Ville – Rénovation et enveloppe extérieure du bâtiment administratif de la Ville de Gaspé

9.7.3 acquisition de servitudes – Implantation d'une ligne d'alimentation électrique – Lien routier

9.7.4 entente de réalisation de travaux mineurs entre la Ville de Gaspé et Hydro-Québec - Station de pompage SP-24

9.8 Ressources humaines

9.8.1 fin de la période d'essai d'une personne salariée

9.8.2 démission d'une personne salariée

9.8.3 prolongation de contrats d'aides à l'entretien-étudiants - Été 2025

9.9 Projets majeurs

9.9.1 demande de prix - étude préliminaire pour le prolongement de la rue Frémont

10. ADOPTION DES RÈGLEMENTS

10.1 adoption du règlement - 1156-11-70

11. AVIS DE MOTION

- 11.1 règlement décrétant une dépense et un emprunt de 1 527 766 \$ pour la réalisation de travaux de restauration du manoir Le Boutillier à l'Anse-au-Griffon

12. RAPPORT DES COMITÉS

- 12.1 comité consultatif d'urbanisme

13. AFFAIRES NOUVELLES

14. QUESTIONS DU PUBLIC

- questions doivent obligatoirement porter sur les matières indiquées à l'ordre du jour de la séance;
- durée maximale : 10 minutes;
- chaque intervenant doit s'identifier;
- le droit de parole de chacun est limité à 5 minutes maximum.

15. FERMETURE DE LA SÉANCE

RÉS. 25-09-001

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL est proposé par le conseiller James Keays,

ET résolu à l'unanimité,

QUE l'ordre du jour décrit ci-dessus soit adopté.

RÉS. 25-09-002

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
DES SÉANCES PRÉCÉDENTES**

CONSIDÉRANT QUE des copies des procès-verbaux ont été remises à chaque membre du conseil municipal, à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les Cités et villes, et qu'en conséquence, la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

IL est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE les procès-verbaux des séances du conseil municipal tenues les 13 et 18 août 2025, résolutions 25-08-001 à 25-08-034 inclusivement, soient adoptés tels que rédigés.

RAPPORT DU MAIRE

M. le Maire fait le point :

Merci de suivre nos travaux de la maison grâce à Télé-Gaspé, ou ici en salle;

J'espère que tous et chacun ont pu profiter de l'été jusqu'à maintenant, avec Dame Nature qui a été au rendez-vous, nos très nombreux événements estivaux aux 4 coins de la Ville, et beaucoup de belle visite qui a foulé notre magnifique territoire;

Politiquement aussi, on a eu un été très achalandé; autant sur le terrain que dans les dossiers majeurs, ça a sérieusement bougé, au point où je n'ai même pas été en mesure de prendre de vraies vacances, hormis des demi-journées à gauche et à droite...;

Aussi, puisque nous n'avions pas fait de bilans d'activités durant l'été, ça risque d'être plus chargé pour mon mot et celui des conseillers ce soir;

Alors allons-y.

BILAN DES RENCONTRES

Je vais débiter avec mon bilan, en rafale, des rencontres et autres événements auxquels j'ai participé depuis mon dernier bilan. Nous couvrirons les 13 semaines du 2 juin au 2 septembre inclusivement :

- Avec celle de ce soir, j'aurai participé à 9 séances du Conseil municipal, en plus de 3 séances de travail du conseil, 1 assemblée de consultation sur des sujets urbanistiques et un comité de pilotage du budget participatif;
- J'ai eu 2 CA et l'AGA de Destination Gaspé;
- J'ajoute aussi 2 conseils de maires de la MRC ainsi qu'un Comité de sécurité publique élargi avec la SQ et de nombreux élus et directions municipales de notre territoire;
- Au niveau régional, j'ai participé à :
 - 3 CA de la Régie des matières résiduelles;
 - 1 Comité de vigilance du LET;
 - 1 Table des préfets;
 - 1 Comité de sélection du FRR volet 1;
 - 1 CA et 2 autres séances de travail de la RÉGIM;
 - 2 CA et 3 Comités exécutifs de l'Alliance de l'Énergie de l'Est;
 - 1 CA du Parc éolien Nicolas-Riou, où je représente l'Alliance;
 - et
 - 1 CA de la Société de Chemin de fer de la Gaspésie;
- Du côté de l'UMQ, j'ai participé à :
 - 1 CA du côté de Drummondville;
 - 1 Comité directeur de notre Caucus des Cités régionales;
 - 2 Commissions des MRC, que je préside;
 - 2 Table sur l'accueil des nouveaux arrivants;
 - 1 rencontre des présidents de caucus, de commissions et des dirigeants;
- Outre tous ces éléments de la sphère publique, j'ai aussi eu plusieurs discussions internes avec les directions de la Ville, la MRC, la RÉGIM, l'UMQ et Destination Gaspé, entre autres;
- À cela s'ajoutent plusieurs rencontres politiques au cours de l'été, sans parler des nombreux appels avec des maires des 4 coins du Québec. Alors :
 - En juin, j'ai fait l'annonce de ma candidature à un 4^e mandat;
 - Durant l'été, nous avons tenu 3 rencontres de suivi avec les élus de la Côte-Nord sur le projet de lien interrives, dont une rencontre avec le cabinet de la ministre Proulx;
 - J'ai rencontré celui qui allait devenir Chef du PLQ, Pablo Rodriguez;
 - J'ai participé au tournage d'un documentaire avec Régis Labeaume sur le milieu municipal, un documentaire qui devrait être diffusé à l'automne;
 - J'ai piloté aussi une conférence de presse présentant notre plan en tourisme durable;
 - Nous avons reçu la visite de la haute direction d'Hydro-Québec, dont le 1^{er} VP Mathieu Johnson, pour discuter entre autres de

- la filière manufacturière éolienne et pour visiter des entreprises avec eux;
- J'ai eu une rencontre de travail avec le député Sainte-Croix sur l'industrie navale;
- J'ai rencontré le patron des relations intergouvernementales de Via Rail Canada;
- Nous avons eu la visite du maire de Caraquet, ville avec laquelle nous avons tellement d'atomes crochus;
- Le Chef du Bloc Québécois Yves-François Blanchet nous a visité avec son député, Alexis Deschênes;
- Le candidat à la chefferie de Québec Solidaire, Yv Bonnier-Viger, est venu échanger lui aussi;
- Et nous avons finalement eu la grande visite du Premier ministre Legault, des ministres Fréchette et Lafrenière, ainsi que de la PDG d'Hydro-Québec la semaine dernière, pour une grande annonce sur laquelle je reviendrai tantôt;
- Voilà pour la sphère politique;
- À tout cela s'ajoutent 29 autres rencontres avec des organismes et entreprises durant cette période, que ce soit dans le secteur des pêches, du naval, de l'éolien, en logement, avec la Société portuaire, le milieu scolaire, la gestion des plages, en tourisme, avec les cadets policiers ou encore avec l'athlète Éli Pelletier;
- Du côté des événements, j'ai participé à une trentaine, alors j'y vais rondement, sans détails :
 - La Journée de la Gaspésie;
 - Le 5 à 7 de lancement de la saison touristique;
 - L'inauguration des nouveaux locaux de Ganex et Ohméga;
 - L'inauguration de l'exposition René et Lévesque au Musée;
 - À la Grande Journée des Petits entrepreneurs;
 - L'inauguration des Jardins Allant-Vert, où la Ville a mis 35 000\$ dans un projet scolaire;
 - L'inauguration du Faubourg Mgr-Ross et ses 18 unités de logement dont 12 nouvelles;
 - Au Festival de Petit-Cap à 3 reprises;
 - À la Fête Nationale à la Plage de Haldimand;
 - Rapidement au bal des finissants à CE-Pouliot;
 - À quelques-unes des 62 soirées musicales Desjardins;
 - À l'événement Roulons dons du Centre de pédiatrie sociale;
 - Au lancement de la Navette de la péninsule de Forillon, avec 4 de mes chapeaux, un projet piloté par la conseillère Giroux-Bossé;
 - À l'ouverture officielle du nouveau Home Hardware;
 - À la Journée québécoise des Phares à Cap-des-Rosiers;
 - À la Fête au village à L'Anse-à-Valleau;
 - Au Ribfest, 3 fois plutôt qu'une, dont comme goûteur lors du concours;
 - À une cérémonie historique entre la Pologne et le Québec, où l'Ambassadeur de Pologne Witold Dzienski nous a honoré d'une copie de l'épée de couronnement des Rois pour remercier le Québec d'avoir gardé le trésor national polonais durant la Deuxième Guerre mondiale;
 - Par ailleurs, j'ai participé à la Poutine-Enfant-Soleil;
 - À la Journée J'achète un livre québécois... où j'en ai pris 5;
 - Je suis allé virer au Concours de Châteaux de Sable de Haldimand;
 - J'ai participé au FMBM à 4 reprises, dont une soirée où j'ai eu le privilège de chanter avec Quimorucru;
 - J'étais aussi à l'inauguration du Um'Tgi'Wapg, nouveau site d'hébergement touristique et de culture Mi'gmaq dans le Parc Forillon, à Cap-Bon-Ami, un grand partenariat entre le Parc et Gespeg;

- J'ai participé aussi au Mawiomi Mi'gmaq à Cap-des-Rosiers;
- Je suis allé au Souper d'accueil des étudiants internationaux au Cégep;
- J'ai participé à la Classique de Golf et au Souper bénéfice de la Fondation Santé Côte-de-Gaspé à Prével;
- J'étais aussi au Cocktail d'affaires de la Chambre de commerce au Chantier naval Forillon;
- À l'inauguration de la nouvelle Galerie d'art Chrysalide au Cégep ainsi qu'au vernissage de l'artiste photographe Mathieu L'Heureux-Roy;
- Je suis aussi allé virer à la Foire Western à Rivière-au-Renard ce weekend;
- Ce dimanche, je suis allé à la rencontre du Capitaine du navire de croisière Norwegian Jewel, qui était en escale inaugurale ici;
- Et finalement, au cours de l'été, par demi-journées à gauche et à droite, je me suis transformé en touriste avec ma conjointe et notre bébé pour effectuer 8 visites de sites touristiques en bonne et due forme, avec les guides touristiques et en nous mêlant aux visiteurs, soit à Pointe-à-la-Renommée, à la Capitale des Pêches, au Manoir LeBouthillier, au Phare de Cap-des-Rosiers, à plusieurs endroits du Parc Forillon, au Berceau du Canada, au Musée de la Gaspésie et au Centre d'interprétation Mi'gmaq : quand on visite nos sites, on comprend encore mieux pourquoi le monde vient nous voir! C'est tellement beau et bien interprété! Chapeau à toutes celles et ceux qui font vivre ces expériences à nos visiteurs!
- Enfin, pour compléter mon bilan d'été, j'ai dénombré 57 entrevues médias durant cette période, dont au moins 5 nationales;

Ça conclut mon bilan des activités des 13 dernières semaines;

J'y vais très rondement avec quelques sujets de fond.

ÉOLIEN

- Difficile de ne pas revenir d'abord sur l'annonce historique de la semaine dernière en développement éolien;
- D'abord, quand on parle d'historique, c'est qu'on parle de 6000 MW nécessitant des investissements publics-privés de 18 milliards\$ dans l'Est-du-Québec, en plus de nouvelles lignes de transport d'énergie d'Hydro-Québec;
- Et l'autre élément encore plus historique, c'est que ces futurs parcs seront de type communautaire, avec les 3 communautés Mi'gmaqs du Gespe'gewa'gi et l'Alliance de l'Énergie de l'Est. L'Alliance compte 209 communautés, dont la Ville de Gaspé est l'une des plus grosses parties prenantes.
- Des parcs communautaires comme ceux-là se font en partenariat 50-50 entre un promoteur privé et les communautés. Cela signifie que 50% des profits reviennent directement dans le milieu. En plus des emplois, des redevances territoriales et j'en passe. On est parties prenantes des projets. Et comme on représente le milieu, on est aussi garants de l'acceptabilité sociale des projets, incluant le choix des emplacements ayant le moins d'impact visuel, évidemment... et à ce sujet, la Gaspésie est énorme et il y a d'excellents gisements de vents bien loin à l'intérieur de la péninsule, où les éoliennes ne seraient pas visibles des secteurs habités. Bref, autant financièrement qu'en acceptabilité sociale, c'est gagnant;
- Lors de l'annonce, la question de nouvelles lignes de transport a aussi été abordée. Produire 6000 MW d'énergie ici c'est super, mais on ne peut pas toute la consommer ici. Et les lignes sont

saturées. Là-dessus, on doit laisser Hydro-Québec travailler sur ce projet en fonction de l'emplacement des futurs parcs, évidemment. Mais les signaux sont positifs;

- Autre signal très positif qui est venu de la bouche de la ministre Fréchette, en plus de notre dernière année de discussions avec la haute direction d'Hydro-Québec, c'est qu'il y aura des mécaniques pour que ces parcs soient construits avec des composantes fabriquées au Québec... évidemment principalement en Gaspésie. Des mécaniques qui doivent respecter les conventions internationales, mais qui doivent faire en sorte que les pales, les freins, les tours, les nacelles soient fabriquées chez-nous. Notre positionnement porte ses fruits et on va continuer de le répéter tant que ce ne sera pas concret;
- Maintenant, sur quel horizon de temps cela va se faire? C'est énorme et ce n'est pas pour demain matin... Mais d'ici 2034-35, cela doit être fonctionnel pour respecter le calendrier d'Hydro-Québec. Un pas à la fois, mais disons que l'annonce de la semaine dernière, avec la PDG d'Hydro-Québec et le Premier ministre, marque un coup de départ très intéressant.

PÊCHES ET NAVAL

- Dans le secteur des pêches maintenant, cela va mieux qu'on pensait que ça irait. Mais on est en transition. J'ai parlé à des représentants dans la capture et dans la transformation, et la plupart des intervenants s'en sortent assez bien. Ce ne sont pas de grosses années, mais c'est pas mal;
- Aussi, comme on s'y était engagé, avec l'industrie navale qui est extrêmement prometteuse, on travaille très fort en coulisse sur ces dossiers, en plus d'événements publics comme Naval Québec en décembre où on sera à l'avant-scène;
- Avec la stratégie navale fédérale de plusieurs milliards\$ et 4 chantiers actifs à Gaspé, on est capables de tirer notre épingle du jeu... si on se positionne avantageusement et c'est sur le positionnement qu'on travaille fort depuis plus d'un an.

TOURISME

- En tourisme, on a connu une grosse saison;
- Il y a eu un peu de débordements, mais on a rapidement pris les choses en main avec les outils dont on dispose et avec le support de Gespeg et de la SQ;
- Mais globalement, la saison s'est super bien passée, avec de très bonnes retombées dans notre milieu;
- J'ai hâte d'avoir un bilan plus précis, mais on a constaté beaucoup de Québécois, de Canadiens et d'Européens sur le territoire. Un peu d'Américains aussi. Bref, un gros été, et attendons les vrais chiffres pour faire un vrai bilan!

LOGEMENTS ET PROJET BOURGADES

- Maintenant, un autre gros dossier qui nous a occupé une grosse partie de l'été : le logement et le développement résidentiel;
- Je remercie encore nos équipes pour le travail majeur accompli ces derniers temps, spécialement au début de l'été où on était dans un goulot d'étranglement et où il a fallu conclure une entente historique avec le développeur local Gestion Bourgades;
- Ce projet prévoit un potentiel de 320 unités de logements uniquement sur sa 1^{re} phase, qui est en construction;
- Les promoteurs de logements ne sont pas tous attachés, mais on sent un grand engouement et on y croit beaucoup;

- Dans un autre projet historique de 86 logements abordables à Sandy Beach, ça a bougé beaucoup cet été, mais il manque encore des approbations finales avant que les bâtiments puissent lever de terre. Ce dossier est porté par l'organisme Les Habitations de la Montagne avec le support du Groupe-Ressource en Logements collectifs. On suit ça de très près.

TRAIN

- Par ailleurs, dans le dossier du train, le Premier ministre s'est voulu rassurant la semaine dernière;
- Je lui concède que le fédéral n'a pas mis sa part jusqu'à maintenant, mais c'est quand même une infrastructure provinciale et on avait eu des engagements clairs de sa part et de la part de sa ministre des Transports;
- Alors le travail doit se poursuivre jusqu'au bout et on y tient, car on aura besoin de ce levier de développement autant pour la marchandise que pour les passagers;
- Un grand rassemblement est d'ailleurs prévu le samedi 6 septembre en après-midi à la gare intermodale et j'entends y être auprès des organisateurs.

PRIX DE L'ESSENCE

- Avant de terminer, un mot sur les prix de l'essence;
- On va être clairs : ni la Ville, ni la MRC, ni moi, ni aucun élu n'avons de contrôle sur les prix;
- Comme tout le monde, on constate l'aberration la plus totale quand on paie 10 cents du litre plus cher à Gaspé qu'à Chandler, alors que l'essence vendue à Chandler passe par le port de Gaspé;
- On a demandé à plusieurs reprises aux entités responsables d'intervenir de faire leur job; je parle ici du Bureau de la Concurrence du Canada et de la Régie de l'Énergie du Québec. À part regarder la situation, peuvent-ils agir pour vrai?;
- C'est évident qu'on se fait enfariner! C'est évident que la concurrence ne joue pas son rôle! Ça semble évident qu'il y a un contrôle des prix! Comme n'importe quel citoyen, je me fais enfariner moi aussi et je commence à en avoir raz-le-pompon. En plus que je me fais rentrer dedans alors que je suis aussi victime que n'importe qui;
- On fait des sorties médiatiques; j'en ai fait plus d'une centaine depuis 2016 sur ce dossier-là! Aucun autre élu au Québec n'en a fait autant! On écrit à la Régie de l'énergie et au Bureau de la Concurrence. On a fait circuler des résolutions dans tout le milieu municipal de la région pour faire pression. On veut bien faire plus, mais on a tout fait et on va continuer de le répéter...;
- À celui ou celle qui contrôle les prix : donnez-nous un break!
- On va encore réécrire aux entités responsables... et j'invite les gens à écrire eux aussi à la Régie de l'énergie ou au Bureau de la concurrence. Nos états d'âme sur Facebook, c'est correct, mais alerter directement ceux qui ne font pas leur job à Québec et à Ottawa, c'est encore plus efficace! Joignez-vous à nous pour leur mettre de la pression, car ça me surprendrait qu'ils lisent vos statuts Facebook... Soyons efficaces et mettons-leur de la pression à ceux qui ont le pouvoir de faire quelque chose! Nous, on peut juste mettre de la pression, on n'a aucune capacité de contrôler les prix, malheureusement...

BUDGET PARTICIPATIF

- Dernier dossier, le budget participatif. 4 projets sont soumis au vote du public. J'invite les gens à participer à l'exercice démocratique d'ici au 10 septembre! On dévoilera les résultats le 15 septembre avant la prochaine séance du conseil!

FÉLICITATIONS

- Je conclus avec quelques félicitations. Je vais mettre le focus sur 3 seulement pour ce soir.
- D'abord, à Dr Thierry Pétry, reçu en juin Chevalier de l'Ordre National du Québec pour ses œuvres humanitaires ici et ailleurs dans le monde, une reconnaissance totalement méritée;
- Ensuite, focus sur Éli Pelletier, nageur émérite de Gaspé, plusieurs fois médaillé des Jeux du Québec le printemps dernier, 4 fois médaillé aux Jeux du Canada cet été en plus d'avoir frôlé le podium deux autres fois, et récemment invité aux mondiaux au sein de l'équipe canadienne : un grand WOW!;
- Finalement, je souligne la mémoire du Vétéran Jacques Plourde, l'un de nos grands Humains de Rivière-au-Renard, militaire, puis homme d'affaires et citoyen grandement impliqué dans plusieurs sphères, entre le milieu scolaire, la Légion canadienne ou le centre d'action bénévole jusqu'à la pédiatrie sociale ou comme fondateur des Chevaliers de Colomb de son village. Monsieur Plourde aura été un véritable bâtisseur, un personnage marquant de notre coin de pays. À 101 ans, ce phare s'est éteint entouré des siens. Je tenais à lui rendre ce bref hommage ce soir, avec mon immense respect et en réitérant mes condoléances à sa famille;
- Je m'arrête là pour ce soir, mais à toutes celles et ceux qui se démarquent et qui pratique un sport ou un art, je vous lève mon chapeau bien haut!

CONCLUSION

- Je conclus avec mes meilleurs vœux pour le mois de septembre, qui sera colossal, et pour une bonne année scolaire à notre jeunesse et à tout le personnel de nos établissements d'enseignement;
- Encore un grand merci à toutes nos personnes impliquées dans le mieux-être et dans le rayonnement de notre coin de pays;
- Faites attention à vous et aux gens autour de vous. Merci.

NOTE

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES

Des prévisions par sous-activités seront déposées lors d'un prochain conseil.

À 19h56, la première période de questions est ouverte.

<u>Intervenants</u>	<u>Objets</u>
Carol Saucier : Citoyen de Gaspé et membre de solidarité Gaspésie	Dossier du train, invite toute la population aux grands rassemblements citoyens qui se tiendront au bout de la ligne ferroviaire à Gaspé, le 6 septembre à la gare intermodale à 13h et en même temps, à l'autre bout à Port- Daniel. Il s'agit d'une initiative citoyenne appuyée des différents élus, c'est rare. Cette mobilisation est en réaction à la mise sur pause des différents appels d'offres.

Dossier éolien, c'est une entente historique parce que les Micmacs sont là et HQ va devenir un acteur concret éolien. On attendait depuis longtemps qu'HQ se mouille là-dedans.

Gervais Pigeon : Le comité citoyen sera là!

RAPPORT DES CONSEILLERS ET/OU QUESTIONS AUX OFFICIERS

Le conseiller Jean-Michel Côté :

- Énumère ses activités depuis les 3 derniers mois, soit depuis le 6 juin;
- 20 septembre prochain : spectacle à l'école Antoine-Roy pour célébrer les 50 ans de l'école.

La conseillère Charlie-Maude Giroux Bossé :

- Énumère ses activités depuis le 2 juin.

Le conseiller Réal Côté, étant absent, la conseillère Charlie-Maude Giroux Bossé a accepté de lire le rapport de ce dernier:

- Énumère les activités du conseiller depuis juin.

Le conseiller James Keays :

- Énumère ses activités depuis juin;
- Fait du pouce pour les activités organisées en fin de semaine pour le retour du train et souligne toutes les parties impliquées et invite les gens à être nombreux à y participer;
- Dossiers pour le budget participatif, il vous reste 8 jours pour aller voter. C'est un pouvoir qui vous appartient!
- Nouveaux horodateurs sur la rue de la Reine qui seront en fonction aux cours des prochaines semaines;
- Rue la Reine sera fermée ce jeudi de 6h00 à 12h00 pour retirer l'asphalte en vue d'un repavage prochain par Eurovia;
- On est le 2 septembre, il nous reste 1 mois comme élus municipaux et je ferai le bilan dans les prochains jours et semaines. Si les organismes ont des demandes financières ou autres à formuler, svp les faire parvenir pour le 1^{er} octobre prochain, date du prochain conseil.

Le conseiller Ghislain Smith :

- Juin :
 - J'ai participé à un C.A de la Régie intermunicipale de collecte des matières résiduelles à Percé;
 - Rencontre avec le candidat à la chefferie du parti libéral Pablo Rodriguez;
 - Rencontre avec le C.S.P. à Grande-Vallée;
 - J'ai assisté au lancement de la saison touristique à la gare intermodale;
 - Rencontre avec les représentants de l'AQPR – sujet consigne;
 - Réunion de la M.R.C.;

- J'ai assisté à l'AGA du comité consultatif des résidents de l'Office municipal d'habitation;
 - Séance du Conseil;
 - Rencontre avec un comité de citoyens de Douglastown en lien avec un projet de piste cyclable vers le parc industriel des Augustines et le secteur York;
 - Participation des activités de la Fête Nationale à la plage Haldimand;
 - Assisté à une conférence de presse présentant la stratégie de destination durable 4 saisons.
- Juillet
- C.A de Destination Gaspé;
 - C.A de la Régie de collecte de Matières résiduelles à Percé;
 - Rencontre avec des membres du centre culturel de l'Anse-au-Griffon;
 - Rencontre avec les consultants de Grant Thornton en lien avec les terrains du centre ville;
 - C.C.U en soirée;
 - M.R.C. à Gaspé;
 - séance extraordinaire du Conseil;
 - C.A. de Destination Gaspé;
 - Séance extraordinaire du Conseil;
 - Rencontre de travail concernant le débordement sur les plages;
 - Cérémonie de reconnaissance de la Pologne au site de Berceau du Canada;
 - Assisté à la conférence de presse en lien avec l'écoquartier Faubourg du Ruisseau.
- Août :
- J'ai participé à la remise des bourses au Concours des Châteaux de sable;
 - Assisté à une rencontre du comité des Fêtes du Canada;
 - J'ai représenté la Ville lors de l'inauguration du projet Demeures toit;
 - J'ai participé au C.A de la Régie de collecte des Matières résiduelles à Percé;
 - En soirée, j'ai participé à une réunion du C.C.U.

RÉS. 25-09-003

ACCEPTATION DES COMPTES DU MOIS

CONSIDÉRANT les dépenses liées aux activités financières au montant de 1 678 765.98 \$

▪ Activités financières régulières :	1 678 765.98 \$
--------------------------------------	-----------------

CONSIDÉRANT les dépenses liées aux activités d'investissement au montant de 972 170.25 \$

▪ Activités financières régulières :	971 190.25 \$
▪ Activités financières inondations :	980.00 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Michel Noël,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil autorise le paiement des dépenses reliées aux activités financières non autrement autorisées au montant de 140 542.54 \$.

- Activités financières régulières : 140 542.54 \$

QUE le conseil prenne connaissance des dépenses engagées en vertu du règlement 1224-13 (délégation de pouvoir) :

- Activités financières : 1 538 223.44 \$
- Activités d'investissement : 972 170.25 \$

RÉS. 25-09-004

**OUVERTURE DE SOUMISSIONS –
FOURNITURE D'UN PURGEUR D'AIR
POUR CONDUITES D'EAUX USÉES**

CONSIDÉRANT QUE les conduites d'eaux usées doivent être munies d'un purgeur d'air pour leur bon fonctionnement;

CONSIDÉRANT QUE la conduite sous le pont de Gaspé est la principale conduite d'eaux usées de Gaspé;

CONSIDÉRANT QUE le purgeur d'air présentement en place n'est plus fonctionnel;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres sur invitation a été fait auprès de deux (2) entreprises spécialisées soit Les Contrôles PROVAN Associés inc. et Everest Automation inc.;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu deux (2) soumissions valides soit :

- Les Contrôles PROVAN Associés inc. au montant de 5 540,00 \$ plus les taxes applicables;
- Everest Automation inc. au montant de 6 823,00 \$ plus les taxes applicables.

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Les Contrôles PROVAN Associés inc. est la plus basse et est conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller James Keays,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal octroie le mandat de fourniture d'un purgeur d'air pour conduites d'eaux usées à Les Contrôles PROVAN Associés inc. au montant de 5 540,00 \$ plus les taxes applicables.

QUE la dépense soit imputée au règlement d'emprunt 1532-24.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer les documents requis.

RÉS. 25-09-005

**OUVERTURE DE SOUMISSIONS –
RECONSTRUCTION DE LA STATION
DE POMPAGE SP-22**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé désire effectuer des travaux pour la reconstruction de la station de pompage SP-22;

CONSIDÉRANT QUE le poste actuel a dépassé sa durée de vie utile, qu'il est vétuste autant en termes de ses opérations qu'au niveau de la sécurité des travailleurs qui l'opèrent;

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'un appel d'offres public sur le Service électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) pour la reconstruction de la station de pompage SP-22, quatre (4) soumissions ont été reçues soit celles de :

- Action Progex inc. : 1 127 351,00 \$, plus les taxes applicables;
- Les Entreprises P.E.C. inc. : 1 525 033,00 \$, plus les taxes applicables;
- 9001-8839 Québec inc. : 1 049 095,00 \$, plus les taxes applicables;
- Les Excavations Dubé & Cassivi inc. : 1 035 000,00 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE le mandat des travaux pour la reconstruction de la station de pompage SP-22 est octroyé à l'entreprise ayant le prix le plus bas;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'analyse de la soumission, elle est jugée conforme par la firme de génie au dossier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal octroie le mandat pour les travaux de reconstruction de la station de pompage SP-22 à Les Excavations Dubé & Cassivi inc. au montant de 1 035 000,00 \$, plus les taxes applicables.

QUE la dépense soit imputée au futur règlement d'emprunt à la TECQ 2024-2028.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer les documents requis.

RÉS. 25-09-006

OUVERTURE DE SOUMISSIONS – FOURNITURE D'UN VÉHICULE UTILITAIRE SPORT D'ÉTAT-MAJOR– SERVICE INCENDIE – 2^E AFFICHAGE

CONSIDÉRANT QUE l'équipe du Service de protection contre les incendies accueille un nouveau chef de caserne;

CONSIDÉRANT QUE l'ancien véhicule ne répondait plus au besoin actuel;

CONSIDÉRANT QU'un nouveau véhicule utilitaire sport pour le transport des divers équipements et des pompiers était nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE les interventions peuvent avoir lieu sur différents types d'environnement;

CONSIDÉRANT QU'une demande de prix a été faite sur invitation auprès de cinq (5) concessionnaires locaux soit, Simpson Automobiles, Roy Nissan inc., Boulay Dodge Chrysler inc., Automobiles Mauger Ford inc. et Gaspé Toyota;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu deux (2) soumissions :

- Automobiles Mauger Ford inc. au montant de 85 430,00 \$, plus les taxes applicables;
- Simpson Automobiles au montant de 93 049,00 \$, plus les taxes applicables.

CONSIDÉRANT QUE la soumission la plus basse est conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Michel Noël,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal octroie le mandat de fourniture d'un véhicule utilitaire sport à Automobiles Mauger Ford inc. au montant de 85 430,00 \$, plus les taxes applicables.

QUE la dépense soit imputée au règlement d'emprunt 1487-22.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer les documents requis.

RÉS. 25-09-007

PROJET DE RÉSOLUTION
PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION
OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE GASPÉ
PPCMOI 1444-21-005 - LOT 2 733 091, CADASTRE DU QUÉBEC
1021-1023, BOULEVARD DE CAP-DES-ROSIERS

CONSIDÉRANT QU'en vertu des pouvoir prévus dans la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil municipal a adopté le 17 mai 2021, le *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble no 1444-21*;

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement est d'habiliter le conseil municipal à autoriser, sur demande et sous certaines conditions, un projet de PPCMOI qui déroge à l'un ou l'autre des règlements prévus au chapitre IV de la loi;

CONSIDÉRANT QUE le 22 août 2025, monsieur Éric Smith pour l'Office municipal d'habitation de Gaspé, a soumis à la Ville de Gaspé une demande d'autorisation d'un PPCMOI pour la propriété sise sur le lot 2 733 091, cadastre du Québec et située au 1021-1023, boulevard de Cap-des-Rosiers;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste en la transformation d'une habitation bifamiliale isolée existante en habitation multifamiliale de 4 logements alors que la grille de spécifications de la zone RT-128 du *Règlement de zonage no 1156-11* prévoit un maximum de 3 logements;

CONSIDÉRANT QUE le terrain étant l'assise de l'habitation a une largeur de 45,72 m et une superficie de 4 943,7 m² alors que les normes établies à l'article 5.3 C) du *Règlement de lotissement no 1157-11* sont de 50 m pour la largeur et de 5 000 m² pour la superficie;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de PPCMOI a été soumise au comité consultatif d'urbanisme le 28 août 2025 et qu'il en a fait une recommandation favorable, mais conditionnellement à ce que :

- Le Plan d'urbanisme soit modifié;

- Le nombre maximal de chambres à coucher autorisé dans l'habitation multifamiliale soit fixé à 6;
- Le projet soit complété dans un délai maximum de 12 mois suivant l'émission du permis de rénovation;
- Les logements prévus dans le projet répondent aux critères d'abordabilité;

CONSIDÉRANT QUE le projet de résolution adopté doit être soumis à une consultation publique de même qu'à un processus d'approbation référendaire, puisqu'il contient une disposition susceptible d'approbation référendaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Charlie-Maude Giroux Bossé,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal, sous la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, adopte le projet de résolution concernant la demande de PPCMOI, soumise le 22 août 2025, par monsieur Éric Smith pour l'Office municipal d'habitation de Gaspé, pour la propriété sise sur le lot 2 733 091, cadastre du Québec et située au 1021-1023, boulevard de Cap-des-Rosiers dans la zone RT-128, et autorise :

- la transformation d'une habitation bifamiliale isolée existante en habitation multifamiliale de 4 logements ;
- l'implantation d'un usage multifamilial sur un terrain ayant une largeur de 45,72 m et une superficie de 4 943,7 m²;

QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce que :

- Le Plan d'urbanisme soit modifié;
- Le nombre maximal de chambres à coucher autorisé dans l'habitation multifamiliale soit fixé à 6;
- Le projet soit complété dans un délai maximum de 12 mois suivant l'émission du permis de rénovation;
- Les logements prévus dans le projet répondent aux critères d'abordabilité.

RÉS. 25-09-008

**PROJET DE RÉSOLUTION
PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION
OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE GASPÉ
PPCMOI 1444-21-006 - LOT 2 733 066, CADASTRE DU QUÉBEC
1099-1101, BOULEVARD DE CAP-DES-ROSIERS**

CONSIDÉRANT QU'en vertu des pouvoir prévus dans la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)*, le conseil municipal a adopté le 17 mai 2021, le *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble no 1444-21*;

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement est d'habiliter le conseil municipal à autoriser, sur demande et sous certaines conditions, un projet de PPCMOI qui déroge à l'un ou l'autre des règlements prévus au chapitre IV de la loi;

CONSIDÉRANT QUE le 22 août 2025, monsieur Éric Smith pour l'Office municipal d'habitation de Gaspé, a soumis à la Ville de Gaspé une demande d'autorisation d'un PPCMOI pour la propriété sise sur le lot 2 733 066, cadastre du Québec et située au 1099-1101, boulevard de Cap-des-Rosiers;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste en la transformation d'une habitation bifamiliale isolée existante en habitation multifamiliale de 4 logements alors que la grille de spécifications de la zone RT-128 du *Règlement de zonage no 1156-11* prévoit un maximum de 3 logements;

CONSIDÉRANT QUE le terrain étant l'assise de l'habitation a une profondeur de 56,38 m et une superficie de 2 721,1 m² alors que les normes établies aux articles 5.3 C) et 5.3 E) du *Règlement de lotissement no 1157-11* sont de 60 m pour la profondeur et de 5 000 m² pour la superficie;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de PPCMOI a été soumise au comité consultatif d'urbanisme le 28 août 2025 et qu'il en a fait une recommandation favorable, mais conditionnellement à ce que :

- Le Plan d'urbanisme soit modifié;
- Le nombre maximal de chambres à coucher autorisé dans l'habitation multifamiliale soit fixé à 6;
- Le projet soit complété dans un délai maximum de 12 mois suivant l'émission du permis de rénovation;
- Les logements prévus dans le projet répondent aux critères d'abordabilité;

CONSIDÉRANT QUE le projet de résolution adopté doit être soumis à une consultation publique de même qu'à un processus d'approbation référendaire, puisqu'il contient une disposition susceptible d'approbation référendaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Michel Noël,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal, sous la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, adopte le projet de résolution concernant la demande de PPCMOI, soumise le 22 août 2025, par monsieur Éric Smith pour l'Office municipal d'habitation de Gaspé, pour la propriété sise sur le lot 2 733 066, cadastre du Québec et située au 1099-1101, boulevard de Cap-des-Rosiers dans la zone RT-128, et autorise :

- la transformation d'une habitation bifamiliale isolée existante en habitation multifamiliale de 4 logements ;
- l'implantation d'un usage multifamilial sur un terrain ayant une profondeur de 56,38 m et une superficie de 2 721,1 m²;

QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce que :

- Le Plan d'urbanisme soit modifié;
- Le nombre maximal de chambres à coucher autorisé dans l'habitation multifamiliale soit fixé à 6;
- Le projet soit complété dans un délai maximum de 12 mois suivant l'émission du permis de rénovation;
- Les logements prévus dans le projet répondent aux critères d'abordabilité.

RÉS. 25-09-009

SUBVENTIONS « VOLET 2 »
ACCORDÉES AUX ORGANISMES
CULTURELS ET SPORTIFS 3IÈME SESSION 2025

CONSIDÉRANT QUE la direction des loisirs et de la culture offre trois fois par année des programmes d'aide financière aux organismes reconnus par la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les demandes ont été évaluées en tenant compte des critères de sélection;

CONSIDÉRANT QUE la direction des loisirs et de la culture recommande l'octroi des subventions présentées en annexe;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal désirent approuver les montants octroyés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller James Keays,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accepte les recommandations de la direction des loisirs et de la culture en ce qui concerne l'octroi de subventions aux organismes culturels et sportifs pour la 3^{ième} session 2025. Pour avoir droit à ces subventions, les activités devront se réaliser entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2025 et l'organisme devra produire un rapport d'évaluation après la tenue de son activité.

QUE la direction des loisirs et de la culture soit autorisée à informer les organismes demandeurs et à procéder au versement des sommes allouées en tenant compte des directives établies.

QUE les sommes allouées soient affectées aux postes budgétaires : 02-701-91-999 (sports et plein-air) et 02-702-95-999 (culturel et communautaire).

RÉS. 25-09-010

**PAIEMENT DE FACTURE - TRAVAUX DE RÉPARATION
AU BÂTIMENT D'ACCUEIL DE POINTE-À-LA-RENNOMMÉE**

CONSIDÉRANT QUE des travaux devaient être réalisés au bâtiment d'accueil du site historique de Pointe-à-la-Rennommée;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux avaient pour but de remplacer la toiture, l'escalier et la galerie du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT la facture suivante :

- Briquelage Marius Dufresne #2023 au montant de 16 603,22 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que ce projet respecte notre budget prévu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Michel Noël,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la facture suivante de Briquelage Marius Dufresne au montant de 16 603,22 \$, plus les taxes applicables.

QUE la dépense soit imputée au règlement d'emprunt 1548-25.

RÉS. 25-09-011

PAIEMENT DE FACTURES –

TRAVAUX DE RÉPARATION AU BÂTIMENT DE L'HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT QUE des travaux majeurs ont été réalisés au cours des dernières années à l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT QUE suite à ces travaux, on doit refaire l'aménagement extérieur tel que les trottoirs et le terrassement;

CONSIDÉRANT les factures de Béton Provincial Itée # 4000289859 au montant de 1 614,85 \$ ainsi que # 4000285377 au montant de 1 197,85 \$, plus les taxes applicables et de la facture # 1980 de Rénovation C.M. au montant de 19 703,56 \$, plus les taxes applicables pour la fabrication de dalles de béton des trottoirs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise le paiement des factures de Béton Provincial Itée # 4000289859 au montant de 1 614,85 \$ ainsi que # 4000285377 au montant de 1 197,85 \$ plus les taxes applicables et de la facture # 1980 de Rénovation C.M. au montant de 19 703,56 \$ plus les taxes applicables pour la fabrication de dalles de béton des trottoirs.

QUE la dépense soit imputée au règlement d'emprunt 1511-23.

RÉS. 25-09-012

RÉPARATION DU RÉSERVOIR 100LL AÉROPORT MICHEL -POULIOT

CONSIDÉRANT QUE le réservoir à carburant 100LL de l'aéroport Michel-Pouliot, acquis en 2004, doit être réparé et mis à niveau afin d'être en mesure d'avitaillement convenablement les appareils;

CONSIDÉRANT QUE des nettoyages ont été effectués récemment afin d'éliminer les bactéries présentes à l'intérieur du réservoir;

CONSIDÉRANT QUE le réservoir contient toujours des bactéries et par mesure préventive, nous avons dû interrompre la vente de carburant considérant le risque de contamination;

CONSIDÉRANT QU'après validation auprès du fournisseur, la cause proviendrait de la rouille présente à l'intérieur du réservoir et que la seule solution est le nettoyage complet par une firme spécialisée en la matière ainsi qu'une retouche de peinture époxy;

CONSIDÉRANT QUE les démarches auprès de fournisseurs de réservoirs ont mené à un seul fournisseur dans la province, soit la compagnie Aviation Fuel Services inc.;

CONSIDÉRANT l'offre de services reçue de cette compagnie au montant de 26 141.14 \$ plus les taxes applicables pour le nettoyage du réservoir avgas 100LL de 15 000 litres et pour la peinture époxy de l'intérieur du réservoir;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'octroyer le mandat afin d'être en mesure d'offrir le service d'avitaillement en carburant 100LL dès que possible;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Michel Noël,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Gaspé accepte l'offre de services de la Compagnie Aviation Fuel Services inc. au montant de 26 141.14 \$ plus les taxes applicables pour le nettoyage complet du réservoir avgas 100LL et pour la peinture de l'intérieur en époxy, le tout afin de mettre à niveau le réservoir de 15 000 litres et ainsi éliminer la présence de contaminants.

QUE la dépense soit financée par le fond de roulement remboursable sur 5 ans.

RÉS. 25-09-013

PROJET PRHLM
RÉNOVATION DU PARC IMMOBILIER
41-45 RUE DES GRANVILLAIS

CONSIDÉRANT QUE le nouveau Programme de Rénovation des habitations à loyer modique (PRHLM) de la Société d'Habitation du Québec, en vigueur depuis 2023, permet aux Offices d'habitations de financer ses travaux de rénovations majeurs pour les ensembles immobiliers bénéficiant d'une entente de financement Canada-Québec;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vient remplacer l'ancien programme de remplacement, d'amélioration et de modernisation (RAM) mais exige maintenant une contribution de 10 % des coûts du projet aux municipalités comparativement à 5 % avec l'ancien programme;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit financer au comptant sa contribution à la fin des travaux;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services Gaspésie Îles-de-la-Madeleine des Offices d'habitations de la Gaspésie a soumis pour acceptation à la SHQ le projet de rénovation majeur pour l'ensemble immobilier no. 1159 sur la rue des Granvillais et consistant en la rénovation complète de deux quadruplex pour un coût total de 1 631 280 \$;

CONSIDÉRANT QUE la SHQ exige que la municipalité confirme par résolution son engagement dans le projet tel que stipulé au programme, soit une participation financière de l'ordre de 163 128 \$;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de confirmer l'engagement de la municipalité dans ce projet de rénovation majeur, le tout en conformité des modalités du Programme PRHLM;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal confirme son engagement financier, tel que prévu au Programme de Rénovation des habitations à loyer modique (PRHLM), dans le projet de rénovation majeur pour l'ensemble immobilier no. 1159 de la rue des Granvillais où les coûts de réalisations sont établis à 1 631 280 \$.

QUE le financement de la contribution de la municipalité, soit la somme de 163 128 \$, soit imputée au surplus non affecté.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer tous les documents requis et qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la Société d'Habitation du Québec.

RÉS. 25-09-014

ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 25-02-032 –
PROJET PRHLM –
RÉNOVATION DU PARC IMMOBILIER
DE CAP-DES-ROSIERS

CONSIDÉRANT la résolution 25-02-032 relativement au projet de rénovation majeur du parc immobilier no. 1064 de 9 bâtiments de Cap-des-Rosiers pour un coût total estimé de 6 M \$, qui est maintenant porté à plus de 8.2 M \$ selon les nouvelles évaluations de coûts;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé avait confirmé sa participation financière de l'ordre de 10 %, le tout tel que prévu en vertu des modalités du Programme des habitations à loyer modique (PRHLM);

CONSIDÉRANT QUE la SHQ a renouvelé l'entente-cadre Canada-Québec sur l'habitation sociale relativement à la convention d'exploitation qui datait de 1974 et ce, le 1^{er} janvier 2024 pour une période de 3 ans;

CONSIDÉRANT QUE cette convention d'exploitation fait référence aux trois premiers ensembles immobiliers construits par l'Office d'Habitation de Gaspé, soient les ensembles immobiliers no. 1063 (York), no. 1064 (Cap-des-Rosiers) et no. 1065 (Rivière-au-Renard) et dont l'accord d'exploitation ne prévoit aucune contribution de la part de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'abroger la résolution 25-02-032 afin d'annuler la participation financière dans le projet de rénovation majeur pour l'ensemble immobilier no. 1064 de Cap-des-Rosiers;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Charlie-Maude Giroux Bossé,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la résolution 25-02-032 soit abrogée et que la Ville annule sa participation financière dans le projet de rénovation majeur prévu pour l'ensemble immobilier no. 1064 de Cap-des-Rosiers.

QUE la présente résolution soit transmise à la Société d'Habitation du Québec.

RÉS. 25-09-015

AVIS D'INTENTION –
ORDONNANCE RENDUE
EN VERTU DU RÈGLEMENT D'APPLICATION
DE LA LOI VISANT À FAVORISER LA PROTECTION
DES PERSONNES PAR LA MISE EN PLACE
D'UN ENCADREMENT CONCERNANT LES CHIENS

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil sont au fait que le 17 juillet 2025, un chien de race croisée Labrador, noir et blanc, du nom de Choper, a attaqué et a tué un petit chien sur le territoire de la Ville de Gaspé;

CONSIDÉRANT QUE les blessures infligées au petit chien ont causé sa mort;

CONSIDÉRANT QU'il existe des motifs raisonnables de croire que ledit chien représente un véritable risque pour la santé ou la sécurité du public;

CONSIDÉRANT le Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (Chapitre P-38-002, r.1) (ci-après le « Règlement d'application ») et sa loi habilitante (Chapitre P-38-002);

CONSIDÉRANT QUE l'article 9 du Règlement d'application prévoit que le « chien qui a mordu ou attaqué une personne ou un animal domestique et lui a infligé une blessure peut également être déclaré potentiellement dangereux par une municipalité locale »;

CONSIDÉRANT QUE l'article 11 du Règlement d'application prévoit qu'une municipalité locale peut, lorsque les circonstances le justifient, ordonner au propriétaire d'un chien de faire euthanasier ledit chien;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 12 du Règlement d'application, la municipalité doit, avant de rendre une ordonnance d'euthanasie, informer le propriétaire de son intention ainsi que des motifs sur lesquels celle-ci est fondée et lui indiquer le délai dans lequel il peut présenter ses observations et, s'il y a lieu, produire des documents pour compléter son dossier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller James Keays,
ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de Ville de Gaspé déclare :

- QUE l'attaque du chien portant le nom de Choper ayant mené à la mort d'un autre animal domestique est associée à l'article 9 du Règlement d'application.
- SON intention, considérant l'évènement survenu le 17 juillet 2025, le témoignage de la gardienne du chien décédé présente lors de l'attaque, la fiche de signalement du médecin vétérinaire ayant constaté le décès, les photos des blessures mortelles subies par le chien, les verbalisations du propriétaire du chien admettant l'agressivité et le niveau de dangerosité élevé de son animal et le rapport du médecin vétérinaire identifiant le chien comme étant « très dangereux », d'ordonner que le chien soit déclaré potentiellement dangereux et qu'il soit euthanasié conformément à l'article 11 du Règlement d'application.
- QUE le propriétaire du chien dispose d'un délai de 5 jours ouvrables pour présenter ses observations et, s'il y a lieu, de produire des documents en complément du dossier pour décision finale du Conseil de ville.
- QUE le propriétaire du chien Choper continue d'être soumis aux mêmes obligations qui lui sont imposées depuis l'attaque mortelle, obligations prévues à l'article 42 du Règlement no 1443-21 concernant la garde et le contrôle des animaux et abrogeant le règlement 734-99.
- QUE tous les frais et honoraires afférents à l'évaluation du chien, à la saisie, au transport, à la garde et à l'euthanasie éventuelle sont à la charge du propriétaire.

QUE la présente résolution soit transmise au propriétaire du chien.

CALENDRIER DE SES SÉANCES ORDINAIRES –
VILLE DE GASPÉ - 2026

CONSIDÉRANT l'article 319 de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal doit établir le calendrier de ses séances ordinaires pour chaque année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Michel Noël,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal établisse le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2026 comme suit :

Date	Heure
12 janvier	19 h 30
2 février	19 h 30
16 février	19 h 30
2 mars	19 h 30
16 mars	19 h 30
Mardi 7 avril	19 h 30
20 avril	19 h 30
4 mai	19 h 30
Mardi 19 mai	19 h 30
1 ^{er} juin	19 h 30
15 juin	19 h 30
6 juillet	19 h 30
17 août	19 h 30
Mardi 8 septembre	19 h 30
21 septembre	19 h 30
Mardi 13 octobre	19 h 30
2 novembre	19 h 30
16 novembre	19 h 30
7 décembre	19 h 30
21 décembre	19 h 30

MODIFICATION À LA RÉSOLUTION 23-07-009 –
ADOPTION D'UN SECOND PROJET DE RÉSOLUTION
PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION
OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) –
PPCMOI 1444-21-003 - LES IMMEUBLES BCCG INC. –
LOTS 3 147 188 ET 3 409 431, CADASTRE DU QUÉBEC –
RUE MONSEIGNEUR-ROSS

CONSIDÉRANT la résolution 23-07-009;

CONSIDÉRANT QU'aux termes de cette résolution, le promoteur s'était engagé à faire déplacer, à ses frais, la conduite d'aqueduc localisée sous l'emplacement prévue pour le bâtiment principal et à assumer tous les frais relatifs à la modification de la servitude publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Gaspé sous le numéro 21 255;

CONSIDÉRANT QU'aucun représentant de la ville n'avait été mandaté pour signer les documents relatifs à la modification de la servitude;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier la résolution 23-07-009, pour y ajouter le nom des signataires des documents requis à la modification de ladite servitude;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Michel Noël,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la résolution 23-07-009 soit modifiée pour y ajouter le texte suivant à la suite de la sixième condition des recommandations:

"QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer les documents requis."

RÉS. 25-09-018

**ACCEPTATION D'UN PROJET D'AMENDEMENT
AU RÈGLEMENT 1155-11 ET DATE DE
L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION
(PREMIER PROJET 1155-11-05)**

IL est proposé par le conseiller Jean-Michel Noël

ET résolu à l'unanimité,

QUE le projet d'amendement au règlement 1155-11 décrit ci-après soit accepté :

Règlement 1155-11-05:

Règlement amendant le plan d'urbanisme 1155-11 en :

- ajoutant au premier point de l'article 3.3.10.2 Les usages compatibles avec l'affectation récréo-touristique l'usage multifamiliale de 4 logements abordables avec mesures d'atténuation;

QUE l'assemblée de consultation soit tenue à l'hôtel de ville, le 23 septembre 2025, à 12h15.

RÉS. 25-09-019

**PAIEMENT DE LA DEMANDE DE PAIEMENT #7 –
TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DES SURPRESSEURS –
BOULEVARD DE GASPÉ ET RUE FOREST**

CONSIDÉRANT la résolution 23-04-009 accordant le contrat pour les travaux de mise aux normes des surpresseurs du boulevard Gaspé et de la rue Forest à 9001-8839 Québec inc.;

CONSIDÉRANT le décompte progressif numéro #7 d'un montant de 197 528.06 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE ce décompte inclut les directives de changement suivantes :

8.6	Ajout d'un GFI sur les prises de courant (ME-04) et crédit modification des entrées électriques (ME-02)	-1 093.40 \$
8.8	Installation d'un brise-vide sur la tuyauterie	133.98 \$
8.10	Annulation des vannes de relâche de pression de 50 mm	-5 550.00 \$
8.11	Ajout d'une vanne de relâche de pression à chacune des stations	82 789.90 \$

8.12 Chauffage temporaire au propane (2 mois) -675.00 \$

CONSIDÉRANT QU'après analyse, le décompte s'avère conforme;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement de Tétra Tech QI inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise le paiement à 9001-8839 Québec inc. de la demande de paiement #7 au montant de 197 528.06 \$, plus les taxes applicables.

QUE la dépense soit imputée à la TECQ 2024-2028.

RÉS. 25-09-020

HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES ARCHITECTURE –
PROJET DE RÉNOVATION DU BÂTIMENT
SIS AU 25, RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE –
RÉNOVATION ET ENVELOPPE EXTÉRIEURE
DU BÂTIMENT ADMINISTRATIF DE LA VILLE DE GASPÉ

CONSIDÉRANT la résolution 23-06-006 octroyant le mandat de services professionnels en architecture à Mathieu Fleury Architecte inc. pour la surveillance des travaux du projet de rénovation du bâtiment administratif de la Ville de Gaspé;

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre en place une rampe d'accès afin de permettre l'accessibilité universelle au podium de la salle du conseil municipal;

CONSIDÉRANT l'avenant au mandat initial soumis par Mathieu Fleury Architecte inc. le 28 août 2025 pour apporter cette modification au projet de rénovation du bâtiment administratif de la Ville de Gaspé, incluant la surveillance de ces travaux, au montant de 1 500 \$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller James Keays,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accepte l'avenant soumis par Mathieu Fleury Architecte inc. le 28 août 2025 au montant de 1 500 \$, plus les taxes applicables pour la mise en place d'une rampe d'accès afin de permettre l'accessibilité universelle au podium de la salle du conseil municipal.

QUE la dépense soit imputée au règlement d'emprunt 1511-23.

RÉS. 25-09-021

ACQUISITION DE SERVITUDES –
IMPLANTATION D'UNE LIGNE D'ALIMENTATION ÉLECTRIQUE –
LIEN ROUTIER

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé a effectué des travaux pour la construction d'un lien routier entre le parc industriel des Augustines et le port de Sandy-Beach;

CONSIDÉRANT la résolution 24-09-048 acceptant les termes de l'entente d'évaluation pour les travaux majeurs entre la Ville de Gaspé et

Hydro-Québec pour la mise en place d'une ligne électrique sur le lien routier;

CONSIDÉRANT le plan d'ingénierie ainsi que le plan des servitudes demandées par Hydro-Québec et transmis à la Ville de Gaspé le 1er avril 2025;

CONSIDÉRANT la résolution 25-05-018 octroyant le contrat pour la préparation des descriptions techniques complètes (plans + rapports) nécessaires à la préparation des actes de servitudes à la firme RRC, arpenteur-géomètre inc.;

CONSIDÉRANT le courriel du 5 juin 2025 mentionnant que les plans préliminaires soumis correspondent aux exigences d'Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT QUE les partenaires à ce jour sont Hydro-Québec et Télus;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu pour les propriétaires nommés aux termes de la présente résolution de constituer une servitude en faveur d'Hydro-Québec et Télus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,
ET résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Gaspé procède aux acquisitions des servitudes suivantes :

Propriétaire	Lot	Objet	Superficie	Prix
Caroline Robitaille & Jen-René Hamel	6 566 508 ptie	Servitude réelle	39.4 m ²	gratuit
	6 566 510 pties (2)	Servitude réelle	4.0 m ²	gratuit
Metro Québec Immobilier inc.	5 568 896 ptie	Servitude réelle	6.1 m ²	gratuit
			276.9 m ²	

QUE le mandat de préparer l'acte requis soit confié à Me Jean-François Monette, notaire ou l'un des notaires de l'étude Simard Côté Monette notaires inc.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer les documents requis.

QUE la dépense autorisée par la présente résolution soit imputée au règlement d'emprunt 1476-22.

RÉS. 25-09-022

ENTENTE DE RÉALISATION DE TRAVAUX MINEURS
ENTRE LA VILLE DE GASPÉ ET HYDRO-QUÉBEC –
STATION DE POMPAGE SP-24

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé a présenté à Hydro-Québec une demande d'alimentation pour le 43, montée de Sandy-Beach;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une nouvelle installation électrique et que l'alimentation de cette dernière sera permanente;

CONSIDÉRANT QUE les conditions de service fixées par la Régie de l'énergie, en vigueur au moment de la signature de la présente

entente, y compris les termes et définitions, s'appliquent à la présente entente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accepte les termes de l'entente de réalisation de travaux mineurs entre la Ville de Gaspé et Hydro-Québec, telle que présentée, pour l'alimentation du 43, montée de Sandy-Beach.

QUE le conseil municipal autorise le directeur de l'ingénierie ou le directeur général adjoint à signer la présente entente, et y apporter des modifications mineures, s'il y a lieu.

RÉS. 25-09-023

FIN DE LA PÉRIODE D'ESSAI D'UNE PERSONNE SALARIÉE

CONSIDÉRANT QUE la période d'essai d'un titulaire au poste annuel de chauffeur-journalier, soit monsieur Brendan Rehel, est complétée et s'est avérée concluante selon la recommandation de son supérieur immédiat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller James Keays,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal confirme officiellement monsieur Brendan Rehel dans sa fonction de chauffeur-journalier à la Ville de Gaspé, au salaire et aux conditions prévus à la convention collective actuellement en vigueur.

RÉS. 25-09-024

DÉMISSION D'UNE PERSONNE SALARIÉE

CONSIDÉRANT QUE la personne salariée a donné sa démission le 11 août 2025 et que celle-ci sera effective à compter du 14 août à 17 h 30;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mettre fin au lien d'emploi de cette personne salariée.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Michel Noël,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal entérine la démission de la personne salariée portant le numéro 110 059 et mette fin au lien d'emploi, et ce, rétroactivement au 14 août 2025 à 17 h 30.

QUE le directeur des Services administratifs, soit, par la présente, autorisé à rembourser à la personne salariée, sous forme monétaire, le solde des banques de congés, de vacances annuelles non épuisées ou autres indemnités dues s'il y a lieu.

RÉS. 25-09-025

**PROLONGATION DE CONTRATS D'AIDES
À L'ENTRETIEN-ÉTUDIANTS –
ÉTÉ 2025**

CONSIDÉRANT la résolution 25-05-061 relativement à l'embauche des aides à l'entretien étudiants pour l'été 2025;

CONSIDÉRANT QU'un aide à l'entretien a quitté son poste prématurément le 31 juillet au lieu du 15 août 2025 et que deux aides à l'entretien du secteur sud étaient disponibles pour prolonger d'une semaine;

CONSIDÉRANT QU'il n'y avait pas d'impact sur le budget et la demande de prolongation de la direction des Travaux publics pour continuer les travaux estivaux en cours;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller James Keays,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal entérine la fin de contrat de monsieur Noah Kennedy en date du 31 juillet au lieu du 15 août 2025.

QUE le conseil municipal entérine la prolongation des contrats de messieurs Alex Germain et Dylan Lemieux pour la semaine additionnelle soit du 17 au 22 août 2025.

QUE le salaire horaire versé soit celui prévu à la politique d'embauche du personnel étudiant soit de 19.39 \$/ heure.

QUE la dépense salariale soit imputée aux postes budgétaires 02-320-00-141.

RÉS. 25-09-026

DEMANDE DE PRIX – ÉTUDE PRÉLIMINAIRE POUR LE PROLONGEMENT DE LA RUE FRÉMONT

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé désire effectuer des travaux pour la prolongation de la rue Frémont vers la rue B du projet Faubourg du Ruisseau – Phase 1;

CONSIDÉRANT QUE cette prolongation permettrait de faciliter les déplacements entre les quartiers visés et ainsi améliorer la sécurité des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE cette prolongation présente des défis techniques importants considérant la topographie du site et le passage du ruisseau Dean particulièrement profond à cet endroit;

CONSIDÉRANT QU'il est requis qu'une firme d'ingénierie produise un rapport d'étude préliminaire afin d'étudier la meilleure option possible pour cette prolongation en minimisant les coûts de construction et les impacts environnementaux ainsi qu'en optimisant son usage et son entretien;

CONSIDÉRANT QUE cette étude servira comme intrant technique principal pour la production de plans et devis pour la construction de la prolongation;

CONSIDÉRANT QU'une demande de prix forfaitaire auprès de la firme de génie-conseil OSTRADA Experts-Conseils inc. a été faite pour l'élaboration de l'étude;

CONSIDÉRANT leur offre de service d'un montant de 25 000,00 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal octroie le mandat pour l'élaboration d'une étude préliminaire pour le prolongement de la rue Frémont à OSTRADA Experts-Conseils inc. au montant de 25 000,00 \$ plus les taxes applicables.

QUE la dépense soit imputée au futur règlement d'emprunt.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer les documents requis.

RÉS. 25-09-027

ADOPTION DU RÈGLEMENT 1156-11-70

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion de ce règlement a été donné aux membres du Conseil, lesquels déclarent avoir reçu copie du présent règlement préalablement à son adoption conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller James Keays,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le règlement portant le numéro 1156-11-70, règlement amendant le règlement de zonage 1156-11 en :

- Modifiant le point 1) Habitation du tableau NOMBRE DE CASES DE STATIONNEMENT* de l'article 21.4 NOMBRE DE CASES DE STATIONNEMENT* en ajoutant une cinquième catégorie;
- Modifiant le paragraphe de l'article 21.6 STATIONNEMENT* COMMUN en ajoutant les zones M-278 et M-279;
- Ajoutant un troisième point à l'article 22.12.2 AFFICHAGE DANS UNE ZONE* OU UNE CLASSE D'USAGES* DU GROUPE HABITATION OU DE LA CLASSE D'USAGES* HEBERGEMENT LEGER (C-9) EST AUTORISEE;
- Modifiant les usages autorisés dans la zone RT-169 afin de permettre comme usage spécifiquement permis dans cette zone, l'usage Vente au détail de poissons et de fruits de mer (5422).

soit adopté.

RÉS. 25-09-028

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 527 766 \$ POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE RESTAURATION DU MANOIR LE BOUTILLIER À L'ANSE-AU-GRIFFON

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la greffière, présente le projet de règlement décrétant une dépense et un emprunt de 1 527 766 \$ pour la réalisation de travaux de restauration du Manoir Le Boutillier à l'Anse-au-Griffon et fait mention de l'objet du règlement et de sa portée.

L'objet de ce règlement est de procéder à des travaux de restauration sur le Manoir Le Boutillier, propriété de la Ville de Gaspé. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le

conseil est autorisé à emprunter une somme de 1 527 766 \$ sur une période de vingt (20) ans. Pour ce faire, il sera prélevé, annuellement pendant vingt (20) ans, sur chacun des immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

Suivant cette présentation, la conseillère Charlie-Maude Giroux Bossé donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption à une séance subséquente de ce conseil, un règlement décrétant une dépense et un emprunt de 1 527 766 \$ pour la réalisation de travaux de restauration du Manoir Le Boutillier à l'Anse-au-Griffon et procède également à son dépôt en séance tenante.

Le texte de ce règlement est remis à chacun des membres du conseil présent à cette séance et le projet de règlement est immédiatement mis à la disposition du public conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes.

RÉS. 25-09-029

ACCEPTATION PROCÈS-VERBAL
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
RÉUNION DU 28 AOÛT 2025

CONSIDÉRANT la recommandation positive aux demandes de dérogation mineure présentées lors de la réunion du comité consultatif d'urbanisme le 28 août 2025;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a accepté ce jour les recommandations incluses au procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 28 août 2025;

IL est proposé par le conseiller Jean-Michel Noël,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 28 août 2025, soit accepté avec ses recommandations.

QUE le conseil municipal autorise également la consultation écrite des personnes intéressées par les demandes de dérogation mineure présentées au comité consultatif d'urbanisme le 28 août 2025 et qui seront étudiées lors d'une prochaine séance du conseil. Cette consultation écrite sera annoncée dans le même avis que celui annonçant la date de l'étude des demandes par le conseil municipal.

À 20 h 52, la deuxième période de questions est ouverte.

Aucune question n'étant posée, la séance se poursuit.

RÉS. 25-09-030

FERMETURE DE LA SÉANCE

À 20h53 aucune question n'étant posée, il est proposé par le conseiller Jean-Michel Noël,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la séance soit fermée.

Daniel Côté, maire

Isabelle Vézina, greffière